

Mobilisation d'infirmières

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **21/22 (1913)**

Heft 10

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-555976>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Malgré les difficultés dérivant surtout de la diversité des langues et de l'organisation incomplète de l'état civil chez les musulmans, cette agence a rendu de bons et loyaux services.

Pendant la guerre actuelle, l'agence de Genève aura à s'occuper :

1° Des prisonniers de guerre blessés ou non.

2° Des personnes internées sur le territoire d'un Etat belligérant parce qu'elles sont ressortissantes d'un pays avec lequel cet Etat est en guerre (par exemple : Allemands internés en France).

Il s'agit, d'une part, de fournir des renseignements sur ces prisonniers, de transmettre la correspondance et les envois en argent ou en nature ; d'autre part, de transmettre aux familles des prisonniers les nouvelles qu'ils font parvenir à l'agence, relativement à leur lieu de captivité et à leur santé.

Pour cela, le comité international s'est adressé à tous les comités centraux des Croix-Rouges des Etats belligérants, leur demandant de lui fournir les listes détaillées des prisonniers et d'internés. L'agence de Genève établira ainsi, au moyen de fiches, une sorte d'état civil des prisonniers sur tout le théâtre de la guerre. Une fois ces renseignements obtenus, l'agence sera à même de tirer d'angoisse un

grand nombre de familles incertaines du sort des leurs.

Le travail est considérable et la tâche difficile. Le comité international s'y est voué de tout cœur, trop heureux de pouvoir soulager quelques-unes des détresses créées par la guerre qui désole l'Europe. L'agence est ouverte depuis quelques jours à Genève et déjà les demandes affluent en nombre toujours croissant.

Les bureaux de renseignements sur les prisonniers de guerre ont été prévus par le règlement annexé à la Convention de la Haye de 1899 sur les lois et coutumes de la guerre, et les Etats se sont engagés à faciliter autant que possible leur fonctionnement, notamment en leur accordant la franchise de port internationale (congrès postal universel de Rome en 1906).

Les dons en faveur de l'Agence internationale de Genève seront reçus avec reconnaissance, de même que tous les dons en nature et en argent en faveur des prisonniers de guerre blessés ou malades.

Le comité international de la Croix-Rouge est dans l'impossibilité de répondre à toutes les demandes qu'il reçoit. Il est indispensable d'indiquer l'incorporation exacte du militaire, son numéro matricule et le lieu de la bataille dans laquelle il est présumé avoir été blessé ou fait prisonnier.

Mobilisation d'infirmières

On nous communique les renseignements suivants sur la manière dont s'est opérée la mobilisation des infirmières de la Source (Lausanne), attachées à l'Hôpital territorial N° 4 (voir le numéro du 1^{er} août, page 87).

Le 2 août, le Secrétariat central de la Croix-Rouge suisse donnait l'ordre de convoquer à Lausanne le détachement; les

40 gardes se réunirent à Lausanne le 6 août, où elles furent équipées et organisées.

Le 8 août, le colonel Bohny, médecin en chef de la Croix-Rouge, télégraphiait que le détachement devait être à Glaris, où était installé un hôpital militaire, le lundi 10 août, à 9 heures du matin. L'horaire militaire ne connaît pas les express et n'est pas fait pour de grandes

distances; c'est le dimanche 9 août, à 2 heures 40 que nos infirmières sont parties; le soleil dardait ses plus chauds rayons et le train omnibus, lentement, arriva à 11 heures du soir à Aarau; là, il s'est arrêté et n'est reparti que le lendemain à 5 heures!

On a couché sur la paille; la femme

du pasteur de Glaris a fourni des taies d'oreiller, on en a cousu d'autres et tout s'est passé le mieux du monde.

Après quelques jours d'exercice et d'attente, les armées paraissant s'éloigner de nos frontières, les 40 gardes de Glaris ont été licenciées, provisoirement, les 19 et 20 août.

Croix-Rouge anglaise en Suisse

Le Ministre de Grande-Bretagne à Berne, ayant organisé une Croix-Rouge anglaise en Suisse, la section de Genève s'est placée sous son haut patronage. Les réunions de

couture ont lieu le mercredi et samedi de 4 à 6 heures chez Mme Aug. de Candolle, 3, chemin du Square. Les dons en argent et en nature sont reçus avec reconnaissance.

La collecte de la Croix-Rouge

Jusqu'à ce jour, plus de 500,000 fr. sont parvenus à l'office central de la Croix-Rouge à Berne. Dans tout le pays, les mains habiles de nombreuses femmes travaillent à remplir les cinq dépôts de la Croix-Rouge de St-Gall, Zurich, Lucerne, Berne et Lausanne, de linge de corps pour malades et bien portants. Les troupes ont reçu jusqu'à présent, par l'entremise de ces dépôts, environ 15,000 chemises et plus de 25,000 paires de chaussettes et, grâce à l'esprit de sacrifice du peuple suisse, la Croix-Rouge est à même de pourvoir dans une large mesure les soldats nécessiteux de sous-vêtements.

Pour que la répartition se fasse d'une manière convenable et équitable, il est nécessaire que les commandants d'unité qui, eux, sont le mieux à même de connaître les besoins de leurs hommes, s'adressent directement au médecin en chef de la Croix-Rouge et non à une section locale, ou à une rédaction de journal. Le bureau central fera immédiatement répondre par le dépôt le plus rapproché à toute demande qui lui parviendra. Lorsque cette manière de faire sera adoptée par tous les commandants de troupes, on ne verra plus des unités de troupes surchargées de dons et d'autres s'en aller les mains vides.

Nouvelles de l'activité des sociétés

Société vaudoise de la Croix-Rouge. — La Société vaudoise de la Croix-Rouge a reçu jusqu'au 15 septembre 34,718 fr. 59 pour la col-

lecte. A cette somme, il y a lieu d'ajouter le tiers de la fortune des sections, qui a été versé conformément aux statuts, soit 4965 fr. Le total